



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## MINISTÈRE DES ARMÉES

### MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

#### OBJET DU MARCHÉ

Saint-Jacques de la Lande (35) – Quartier STEPHANT  
Réalisation d'une étude d'impact préalable au réaménagement du site

#### PERSONNE PUBLIQUE

ETAT- MINISTERE DES ARMEES  
L'Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Rennes  
Quartier Margueritte - BP14 - 35998 Rennes cedex 9

#### REGLEMENT DE CONSULTATION

#### CONDUITE DES OPERATIONS

Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Rennes  
Division investissement-pôle de conduite des opérations cyber de Rennes  
Quartier Margueritte – BP 14 – 35998 RENNES Cedex 9

#### REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Directeur de l'établissement du service d'infrastructure de la Défense (ESID) de Rennes

Numéro de marché

2	0	2	0	R	N	S	C	Y	B	0	0	0	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

#### REMISE DES OFFRES

Date et heure limites de remise : **lundi 8 juin 2020 à 16h00**

## 1 Nom et adresse de l'acheteur public

Adresse géographique	Adresse postale
Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Rennes Division Investissement / Cellule Achat Comptabilité Bâtiment 017 – Rez-de-chaussée Quartier Margueritte 1 rue du Garigliano, RENNES	Etablissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Rennes Division Investissement / Cellule Achat Comptabilité Quartier Margueritte BP 14 35998 RENNES CEDEX 9

## 2 Point de contact

	Téléphone	Adresse électronique
IMI Baptiste DESSERME (contact technique)	02 23 35 26 09	<a href="mailto:baptiste.desserme@intradef.gouv.fr">baptiste.desserme@intradef.gouv.fr</a>
Laura ANDRE (contact administratif)	02 23 35 22 06	<a href="mailto:laura.andre@intradef.gouv.fr">laura.andre@intradef.gouv.fr</a>

## 3 Visite de site

Une visite de site est obligatoire préalablement à toute réponse au présent marché.

## 4 Objet de la consultation

L'objet du marché est de réaliser une étude d'impact préalable à un projet d'aménagement sur le site du quartier STEPHANT de Saint-Jacques de la Lande (35)

## 5 Procédure de passation

La présente consultation est lancée sous la forme de procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du code des marchés publics.

## 6 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

## 7 Dossier de consultation des entreprises

### Modalités de téléchargement :

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pourra être téléchargé sur la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** accessible depuis [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ou via les portails [www.ixarm.com](http://www.ixarm.com) et [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr). Le téléchargement peut s'effectuer soit en s'identifiant, de façon à être informé en cas de modification du DCE, soit de manière anonyme.

Pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

La transmission des documents sensibles ou confidentiels se fera de façon séparée par voie papier.

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- ✓ le présent Règlement de la Consultation ;
- ✓ le Cahier des Clauses Particulières valant Acte d'Engagement et DPGF et ses annexes.

### Modifications du dossier de la consultation :

Le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier des dispositions du dossier de consultation en cours de consultation.

Le représentant du pouvoir adjudicateur garantit aux candidats un délai de 6 jours entre la date d'envoi de l'additif et la date de remise des offres. Au besoin, un report de cette dernière sera décidé.

Les candidats devront répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 8 Demande de renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire sur le dossier de consultation, les candidats devront faire parvenir, 6 jours au moins avant la date de remise de l'offre une demande écrite de renseignements complémentaires à l'Établissement du service d'Infrastructure de la Défense de Rennes.

Le candidat dispose de deux possibilités pour adresser ses demandes de renseignement :

- ✓ la première, que l'ESID encourage à privilégier, est d'utiliser le profil acheteur de l'ESID à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) (Plateforme des AChats de l'Etat - PLACE). Après s'être identifié, le candidat dépose sa demande de renseignement et il est averti, par courriel, du dépôt de la réponse par l'ESID. L'opérateur économique devra vérifier que son adresse électronique est correctement orthographiée et il lui est vivement recommandé de consulter très régulièrement les courriels reçus à cette adresse électronique.
- ✓ la seconde, par défaut, consiste à adresser les demandes par voie dématérialisée, aux adresses électroniques mentionnées supra.

L'Établissement d'Infrastructure de la Défense de Rennes répondra par écrit aux demandes de renseignements complémentaires avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Si les réponses à ces demandes de renseignements complémentaires apportent au candidat demandeur des précisions supplémentaires (et non une simple confirmation d'un élément explicitement décrit dans le dossier de consultation), la personne publique transmet les réponses à tous les opérateurs ayant retiré un dossier de consultation. Dans ce cas, elles sont transmises sous la même forme et simultanément à chacun des candidats, sans mentionner l'identité du candidat demandeur.

Les réponses ainsi apportées seront considérées comme faisant partie intégrante du dossier de consultation.

## 9 Transmission des réponses

L'envoi et la remise des plis se fait par voie électronique, via la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)** à l'adresse [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) ;

Le candidat a par ailleurs la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des offres. Cette copie ne sera ouverte que si l'offre transmise par voie électronique n'est pas parvenue au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des offres ou si elle n'a pas pu être ouverte par ce dernier ou lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais impartis pour la remise des offres. Le pli scellé doit impérativement comporter la mention « **copie de sauvegarde** ».

En cas de difficultés sur la **Plateforme des AChats de l'État (PLACE)**, une assistance est mise à la disposition des entreprises au **01.76.64.74.07**.

Les courriels d'assistance (uniquement en cas d'indisponibilité de l'assistance téléphonique) sont également possibles à l'adresse [place.support@atexo.com](mailto:place.support@atexo.com).

## 10 Présentation du dossier par la société.

La réponse à la consultation doit comporter 2 dossiers :

- ✓ un dossier contenant les renseignements relatifs à la candidature (*dossier candidature*) ;
- ✓ et un dossier contenant l'offre (*dossier offre*).

Pour faciliter leur traitement administratif, il est donc recommandé de présenter séparément les documents relatifs à la candidature (*dossier candidature*) et à l'offre (*dossier offre*).

### 10.1 Documents à produire quant à la candidature - « dossier candidature »

- ✓ Formulaire DC2 dûment rempli. Ce formulaire exprime la déclaration du candidat contenant ses capacités techniques, professionnelles et financières
- ✓ Document(s) relatif(s) au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat : extrait K-bis et, le cas échéant, délégation de pouvoir
- ✓ Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- ✓ Certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité de la société peut être apportée par tous moyens, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de la société à réaliser la mission pour laquelle elle se porte candidate
- ✓ Si le candidat est admis au redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, ou d'une procédure équivalente pour les candidats étrangers ainsi que la justification de l'habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché.

Le formulaire DC2 (déclaration du candidat) est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>.

## 10.2 Documents à produire quant à l'offre - « dossier offre »

- ✓ Le CCP valant Acte d'Engagement et DPGF dûment complété et ses annexes ;  
***L'original du CCP valant AE, daté et signé par la personne habilitée à engager la société, devra impérativement être envoyé à l'adresse postale indiquée supra, par l'entreprise dont la candidature aura été retenue.***
- ✓ un relevé d'identité bancaire ;
- ✓ un mémoire technique contenant a minima :
  - Les références du candidat (études d'impacts déjà réalisées, ...) ;
  - Une étude d'impact type ;
  - La composition de l'équipe dédiée aux prestations demandées ;
  - Une notice présentant la stratégie envisagée pour le déroulement de l'étude d'impact.

## 10.3 Références professionnelles et capacités techniques

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies (rubrique G du DC 2) :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années ;
- certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

En conséquence, il est demandé aux candidats de fournir tous les éléments complémentaires permettant d'apprécier la recevabilité de leur candidature eu égard à ces critères. Il est demandé la fourniture de documents justificatifs : diplôme, brevet, attestation de formation ou de stage.

## 11 Forme juridique que devra revêtir l'éventuel groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Les entreprises peuvent présenter leur candidature ou leur offre sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint. Dans l'hypothèse d'une candidature sous forme de groupement conjoint, la forme imposée du groupement après attribution est le groupement conjoint avec un mandataire solidaire de chacun des membres du groupement.

### Recours à la langue française

Si les documents relatifs à la candidature (*dossier candidature*) et à l'offre (*dossier offre*) ne sont pas rédigés en langue française, le pouvoir adjudicateur exige que ces documents soient accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

## 12 Classement des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens de l'article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, sont éliminées par le représentant du pouvoir adjudicateur. Les offres restantes sont classées par ordre décroissant.

### 12.1 Critères de jugement

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, les offres des candidats seront classées en tenant compte, par ordre d'importance décroissante, des critères suivants :

- Critère n°1 : Prix noté sur 50 points
- Critère n°2 : Qualité technique notée sur 50 points

### 12.2 Méthode de calcul des notes

Le tableau ci-après détaille les modalités de notation de chacun des critères :

<b>Critère n°1 : Prix des prestations /50</b>
Attribution d'un nombre de points selon la formule suivante : Note pondérée = 50 x (prix de l'offre la plus basse) / (prix de l'offre proposée)
<b>Critère n°2 : Qualité technique /50</b>
<b>Sous-critère n°1 : Références du candidat /15</b>
Qualité des références présentées par le candidat et cohérence avec les études envisagées dans le présent marché. Qualité et clarté du document type présenté par le candidat.
<b>Sous-critère n°2 : Qualité de l'équipe dédiée au marché /25</b>
Qualité des compétences des membres constituant l'équipe d'étude (CV, ancienneté dans la fonction, références personnelles, ...). Démonstration de la capacité du candidat à réaliser les missions demandées dans les 2 parties techniques décrites au CCP.
<b>Sous-critère n°3 : Stratégie envisagée pour la réalisation des missions /10</b>
Pertinence, clarté et exhaustivité de la notice présentant la stratégie d'étude envisagée par le titulaire.